



E

Gouvernance (suite)

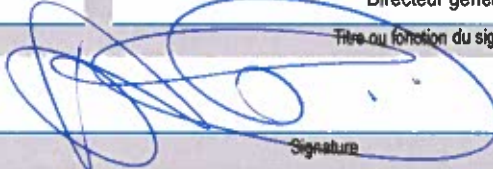
Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)
(Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

Nom de famille (selon l'acte de naissance)	Prénom	Fonctions	Départ
Bertrand	Manon	administratrice, présidente	☒
Jacques	Alain	administrateur, secrétaire	☒
Robicahud	Nicole	administratrice	☒
Sabourin	Francine	administratrice	☐
Côté	Shawn	administrateur, directeur	☐
Fraser	Éric	administrateur, trésorier	☐
St-Onge	Jean	administrateur	☒
Patry	Alain	administrateur, secrétaire	☐
Robinson	Myriam	administratrice	☐
Rodrigue	Maxime	administrateur	☐
Montmigny	Francis	administrateur	☐
Tétreault	Christian	administrateur	☐
Bourque	Gisèle	administratrice	☐
Baillargeon	Pascale	administratrice, vice-présidente	☐
Gilbert	Jonathan	administrateur	☒
Senécal	Julie	administratrice	☐
Boulanger	Steve	administrateur	☐
Carré	Daniel	administrateur, président	☐
Beauchamp	Denis	administrateur, directeur	☐
Plamondon	Jonathan	administrateur	☐
Turgeon	Jean-François	administrateur	☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐

F

Déclaration formelle du président ou du directeur général

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Robert, Dominic	Directeur général
Nom de famille, prénom (selon l'acte de naissance)	Titre ou fonction du signataire
2024-09-11	
Date	Signature

G

Publication et transmission de la déclaration

Publication de la déclaration

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail (www.travail.gouv.qc.ca) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Transmission de la déclaration

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information sur le travail
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

